

Date de la
convocation :
11 juin 2024

**01. Modification
membres du CCAS**

Nombre de membres

- En exercice 15
- Présents 11
- Votants 12

Le Président certifie que
la présente délibération a
été déposée à la
Préfecture, au titre du
contrôle de légalité le

et acquiert un caractère
exécutoire à compter de
cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 003-260300397-20240624-D1_240624-DE

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU,

Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

Modification membres du CCAS

Monsieur le Président expose :

Par délibérations en date du 27 mai 2020, le Conseil Municipal de la commune d'Avermes a fixé à 14 le nombre des membres du Conseil d'Administration puis a procédé au sein du Conseil Municipal à l'élection des 7 membres du CCAS suivants : Carine PANDREAU, Nathalie BLANCHARD, Pascal MARIDET, Sabrina FAURE-FONTENAY, Murielle LE DILY, Véronique RIBIER, Alain DIDTSCH.

Considérant que le courrier de démission de Madame RIBIER Véronique de son mandat d'administrateur élu du CCAS reçue en date du 26 avril 2024,

Considérant qu'une seule liste avait été présentée le 27 mai 2020 et qu'il n'y avait donc pas de candidat suivant sur la liste,

Considérant que le conseil municipal a donc procédé en date du 20 juin 2024 à une réélection intégrale des membres élus du conseil d'administration du CCAS toujours au nombre de 7 qui sont précisés par le Président,

Considérant en outre que par arrêté Municipal n° 105/2024 du 1^{er} mars 2024, Monsieur le Maire d'Avermes a nommé les 7 administrateurs du CCAS suivants suite à la démission d'un des administrateurs :

- Madame LAIB-RENARD Yasmine, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF.
- Monsieur ARNAUD René, de l'association Club des aînés, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département.
- Monsieur DE BATTISTA Pierre de l'association L'Envol, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département.
- Madame GIRARD de l'association CNL Pré Bercy, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Monsieur BUJOC Stéphane au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune »
- Madame CHALMET Simone au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et développement social dans la commune »
- Madame PASQUIER Marie-Claude au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune ».

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY